



du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

## Extrait du Registre des délibérations du 6 février 2025

Date de publication : 18 février 2025	Nombre de délégués en exercice : 118
Date de convocation : 30 janvier 2025	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 69 (396 voix) Votes (nbre voix) : Pour : 396 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 6 février 2025, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à La Ronde (17), sous la présidence de Pascal DUFORESTEL.

Etaient présents ou *représentés*:

**Au titre des communes de Charente-Maritime :**

*Anais : Laetitia REMETTER*; Angliers : Didier TAUPIN ; Cram-Chaban : Sabine SOBOTA ; *Ferrières : Jenny MORTAGNE*; Le Gué d'Alléré : Marie-Odile ROUX ; *La Laigne : Thierry BOUCARD*; Longèves : Bruno FERRET ; *Marans : Romuald QUIRION*; Nuaillé d'Aunis : Emilie PORTAIS ; La Ronde : Jean-Pierre SERVANT ; Saint Cyr du Doret : Didier DENIS ; Saint Jean de Liversay : Alexandre TROUCHE ; Villedoux : Daniel BOURSIER

**Au titre des communes des Deux-Sèvres :**

Amuré : Francette HERAULT ; Arçais : Christian GRONDEIN ; Bessines : Alain LUSSEAULT ; Le Bourdet : Clément COHEN ; *Coulon : Anne-Sophie GUICHET*; Epannes : *Isabelle GAUTIER*; Magné : Catherine TROMAS ; Mauzé-sur-le-Mignon : Patrick RABALLAND ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO ; Saint Georges de Rex : Laurence LE MOIGNE ; *Saint Hilaire la Palud : François BONNET*; Saint Symphorien : David ROUGER ; Sansais : Arnaud VIGER ; *Val-du-Mignon : Monique GRATALOUP*; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD

**Au titre des communes de Vendée :**

Auchay-sur-Vendée : Michel HERAUD ; Bouillé Courdault : Cécile PERNOIS ; La Bretonnière-La Claye : Jean-Pierre PELLENNEC ; *Chaillé-les-Marais : Antoine METAIS*; *Champagné-les-Marais : Natacha MORIN*; *Curzon : Boris RIMBERT*; *Damvix : Yannick MOREAU*; Doix-lès-Fontaines : Benoît BERLAND ; L'Île d'Elle : Fabien BILLARD ; Lairoux : Pierre CHABOT ; Liez : Noël ROBIN ; *Longeville-sur-Mer : Thierry MONNIER*; *Luçon : Francis VRIGNAUD*; Maillezais : Annie RINEAU ; Mareuil sur Lay Dissais : Thierry COUILLAUD ; Le Mazeau : Bernard BORDET ; *Montreuil : Agnès BARNAUD*; *Péault : Laurent MENANTEAU*; Rives d'Autise : Florent BAUDON ; Saint Denis du Payré : Gaëlle FLEURY ; Saint Pierre le Vieux : Christian HENRIET ; Sainte Radegonde des Noyers : Paul BOURNEL et Jacques TRAVAUX ; Saint Sigismond : Denis LA MACHE ; Saint Vincent sur Graon : Jannick RABILLÉ ; La Tranche-sur-Mer : Pierre-Jacques CARLES ; *Triaize : Didier JOUSSEAUME*; *Les Velluire sur Vendée : Sandrine JACQUAT*; Vix : Pascal BETAU

**Au titre des EPCI :**

*Communauté d'Agglomération du Niortais : Anne-Sophie GUICHET*; Communauté de Communes Aunis Atlantique : Jean-Pierre SERVANT ; Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Stéphane BOUILLAUD ; *Communauté de Communes Vendée Grand Littoral : Daniel NEAU*; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise : Gilles BOUTEILLER

**Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :** Pascal DUFORESTEL, *Guillaume RIOU*

**Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :** Lydie BERNARD

**Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :** *Valérie AMY-MOIE*, Gilles GAY

**Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres :** *Philippe MAUFREY*

**Au titre du Conseil départemental de la Vendée :** Arnaud CHARPENTIER, Stéphane GUILLON

Assistaient également les partenaires associés avec voix consultative :

Saint Ouen d'Aunis : Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE et Lydie LEVECO, France Nature Environnement 85 : Yves LE QUELLEC, Ligue pour la Protection des Oiseaux 17 : Dominique CHEVILLON, Collectif des 3 fédérations départementales de pêche : M. GRIGNON et Dimitri BOURON

### **Approbation du budget primitif de l'exercice 2025**

#### **Budget annexe développement économique**



Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20  
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • pnr.parc-marais-poitevin.fr



Alpes, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais Français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord.

## Approbation du Budget Primitif de l'exercice 2025 Budget annexe développement économique

### Contexte

Le budget primitif 2025 est adopté par chapitre en section de fonctionnement, et par chapitre et opérations en section d'investissement.

Il est proposé de voter, pour l'exercice 2025, le Budget annexe développement économique sans reprise des restes à réaliser et résultats de l'année 2024

Vu la délibération du Comité syndical, en date du 5 décembre 2024, actant du Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la convocation adressée au Comité syndical le 29 janvier 2025 pour une session de vote du budget le 06 février 2025 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte du parc naturel régional du Marais poitevin, modifiés par délibération du Comité syndical le 20 mars 2024,

Vu le règlement budgétaire et financier adopté en Comité syndical le 30 novembre 2023.

Considérant que le budget annexe développement économique 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 252 609,68 € dont 129 166,86 € en section de fonctionnement et 123 442.82 € en section d'investissement,

Vu le projet de budget 2025 présenté en annexe de la présente délibération.

### Décision

Sur proposition du Président et après en avoir débattu, le Comité syndical décide :

> d'approuver le Budget annexe développement économique de l'exercice 2025, du Parc naturel régional du Marais poitevin, arrêté en dépenses et en recettes à 252 609,68 € dont 129 166,86 € en section de fonctionnement et 123 442.82 € en section d'investissement,

> d'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et de la section d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Pascal DUFORESTEL

